

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

5 février 2026

RELANCER LES INVESTISSEMENTS DANS LE SECTEUR DE L'HYDROÉLECTRICITÉ  
POUR CONTRIBUER À LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2405)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

N° 180

**SOUS-AMENDEMENT**

présenté par  
Mme Battistel et M. Bolo

à l'amendement n° 72 de M. Mazars

-----

**APRÈS L'ARTICLE 16**

I. – À l'alinéa 1, substituer aux mots :

« , lorsque ces conventions ont pour objet l'utilisation et l'occupation »,

les mots :

« pour l'occupation ».

II. – En conséquence, au même alinéa, substituer aux mots :

« des articles »,

les mots :

« de l'article ».

III. – En conséquence, audit alinéa, supprimer les mots :

« et suivants ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Sous-amendement de précision rédactionnelle.